

Chers amis,

En ce début d'année, nous vous adressons nos vœux les plus chaleureux pour 2025 ! Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la joie, de la découverte littéraire et du partage autour de l'œuvre de Julien Green qui nous rassemble avec tant de passion.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le numéro 3 de notre publication sera bientôt entre vos mains, comme convenu. Nous espérons qu'il suscitera autant d'intérêt et de plaisir à sa lecture que nous en avons eu à le préparer.

Notre prochaine journée d'étude portera sur « Julien Green et les nourritures terrestres ». En raison d'un calendrier particulièrement resserré, cette journée d'étude, initialement prévue en automne, se tiendra le samedi 25 janvier. Nous espérons vous y retrouver nombreux.

Enfin je ne peux conclure sans évoquer le colloque majeur qui s'est déroulé les 16 et 17 octobre 2024 à l'université de Lorraine : « Green et les grands diaristes : sphères publique et intime dans les journaux personnels au long cours ». Organisé par Teresa Geslin et Véronique Montémont, ce colloque, particulièrement riche, a offert de nouvelles perspectives sur l'œuvre greenienne et ouvre la voie à des collaborations prometteuses avec des chercheurs et des éditeurs. Nous vous tiendrons bien évidemment informés de la publication prochaine du colloque.

Très bonne année à tous.

La trésorière, Alexandra Troyes

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

- NOM & Prénom :
- Adresse :
- Téléphone :
- E-mail :

Je verse à la **Société Internationale d'Études Greeniennes (SIEG)** la somme de :

- 10 € (si je suis étudiant, quel que soit le pays)
- 40 € (si je suis ressortissant de l'Europe ou d'un autre continent)
- 50 € (ou plus..., si je suis membre bienfaiteur)

Ce versement constitue mon adhésion annuelle à la SIEG pour l'année 2025 et me donne droit à recevoir sa revue annuelle *Cahiers Julien Green*.

Date et signature

1- Pour les adhérents résidant en France :

- Vous pouvez envoyer un chèque à l'ordre de la SIEG et l'adresser à Alexandra Troyes, 25 rue Saint-Martin 91150 ETAMPES
- Vous pouvez aussi faire un virement à l'ordre de la SIEG au Crédit Agricole, N°de RIB France : 18206 00083 65104064765 44

2- Pour les adhérents résidant hors de France : veuillez opérer le versement du montant de votre cotisation à l'ordre de la SIEG par virement bancaire (exclusivement) au Crédit Agricole, N° d'IBAN : FR76 1820 6000 8365 1040 6476 544 ; BIC : AGRIFRPP882